



CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION.

Nous, soussigné René ANDRE, Maire de la Commune de Lommerange,

certifions

que l’arrêté n° 06 – 2019 du 27 août 2019 concernant la mise à l’enquête publique de la carte communale de LOMMERANGE a été affiché aux endroits habituels :

panneau d’affichage extérieur – mairie

panneau d’affichage intérieur – mairie

du 27 août 2019 au 22 octobre 2019

idem de l’avis d’enquête publique affiché du 04 septembre 2019 au 22 octobre 2019.

- Une information relative à cette enquête publique a été distribuée en porte à porte dans les maisons le 16 septembre 2019.
- Cette même information a été affichée en permanence pendant toute la durée de l’enquête sur le site internet de la commune.
- L’avis de mise à l’enquête publique a été publié dans le Républicain-Lorrain les 30 août et 25 septembre 2019.
- L’avis de mise à l’enquête publique a été publié dans l’Ami-Hebdo les 8 septembre et 29 septembre 2019.

Fait à Lommerange, le 04 novembre 2019.



Le Maire

René ANDRE.

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

**T.I de Metz -Registre des Associations
AVIS AUX FINS DE PUBLICATION**

Il a été inscrit le 19/08/2019 au Registre des Associations, au Volume 178 Folio n°160, l'association dite KISSANKAR, avec siège à 57000 Metz, 9 rue Sébastien Leclerc. Les statuts ont été adoptés le 19/07/2019. L'association a pour objet : Création artistique ; diffusion de spectacles ; et rendre le monde meilleur.
La direction se compose de : Président(e): Frédéric Fischer demeurant 9 rue Sébastien Leclerc à Metz ; Secrétaire: Patricia Motta, Trésorier(e): Patricia Motta
Le greffier

166001100

**Tribunal de Grande Instance de Metz
Chambre Commerciale
Publicité d'un greffe extérieur**

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROMANS SUR ISERE
RCS ROMANS 390 439 313**

Par jugement en date du 29/07/2019, le Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de la société P.C.B. - Lotissement Communal Zone Artisanale de l'île Neuve - 250 Chemin de la Croisée 26500 LA ROCHE-DE-GLJUN, Liquidateur Judiciaire : Me Nicolas GRANDJEAN 45 Rue Guillaume 26100 ROMANS-SUR-ISERE
Date de cessation des paiements : 07/03/2012
Metz, le 27 août 2019, Le Greffier

166433700

**Tribunal de Grande Instance de Metz
Chambre Commerciale
Publicité d'un greffe extérieur**

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
401 966 429**

Par jugement en date du 14/06/2019, le Tribunal de commerce de MONTPELLIER a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs - L643-9 al.2 et R643-18 à l'encontre de la SOCIÉTÉ D'INFORMATION POUR L'EMPLOI (S.I.E.) SAS-219 Rue le Titi - le Mondial 1er Etage 34000 MONTPELLIER.
Nommé liquidateur judiciaire : Me Christine DAUVERCHAIN 2 Rue St Come 34000 MONTPELLIER et fixé la date de cessation des paiements au 30/09/2015.
Metz, le 27 août 2019, Le Greffier

166435100

**Tribunal de Grande Instance de Metz
Chambre Commerciale
Publicité d'un greffe extérieur**

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE METROPOLE**

Par jugement en date du 05/03/2019, le Tribunal de commerce de Lille Métropole a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS NYDEL DISTRIBUTION - 330 Avenue de Brigade 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.
RCS Lille Métropole 514 081 637 (2009b01426)
Metz, le 27 août 2019, Le Greffier

166439700

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2019 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne (Arrêtés préfectoraux, décembre 2018)

Avis publics

COMMUNE DE LOMMERANGE

**ARRÊTE DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU PROJET DE REVISION DE CARTE COMMUNALE**

Par arrêté n°2019-06 du 27 août 2019, Le Maire de Lommerange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.
A cet effet,
M. Jean Michel THIRIET, domicilié 15, rue Joffre, 57300 Hagondange, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.
L'enquête se déroulera en mairie du vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019 aux jours et heures d'ouverture.
Le commissaire-enquêteur y recevra les personnes intéressées aux dates suivantes:
Vendredi 20 septembre 2019 de 9 h à 12 h
Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 12h
Samedi 12 octobre 2019 de 9 h à 12 h
Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : mairie de Lommerange, 14, rue du Maréchal Joffre, 57550 LOMMERANGE
Le maire, René André

166350200

**PREFECTURE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Communauté d'Agglomération de Longwy

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'Agglomération de Longwy concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration située sur le territoire de la commune de Longwy. Cette enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera du mardi 17 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus.
Ce plan prévoit l'épandage des boues de la station d'épuration de Longwy sur des parcelles agricoles situées dans 17 communes du département de Meurthe-et-Moselle: Baslieux, Beuville, Chenières, Cosnes-et-Romain, Doncourt-lès-Longwy, Fresnois-la-Montagne, Haucourt-Moulaine, Laix, Longwy, Mexy, Montigny-sur-Chiers, Morfontaine, Pierrepont, Ugny, Villers-la-Chèvre, Villers-la-Montagne et Viviers-sur-Chiers.
Cette enquête se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy, ainsi que dans les mairies de Longwy, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers et Beuville. La Communauté d'Agglomération de Longwy est désignée comme siège de l'enquête publique.
M. Bernard WOHLBER, retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Nancy afin de mener l'enquête publique.
Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Longwy, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuville, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy ;
 - sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques " Politiques publiques " - " Enquêtes et consultations publiques " - " Enquêtes publiques ") ;
 - sur un poste informatique librement accessible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte catherine - 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 ;
- Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, sur sa demande et à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue du Préfet Claude Erignac - Bureau des procédures environnementales - 54 000 NANCY.
Toute personne peut également demander à obtenir des informations auprès du responsable du projet en adressant une demande au bureau d'étude chargé de la rédaction du dossier à l'adresse suivante : SEDE Environnement - 69, rue d'Ebersheim - 67 600 Sélestat - Tél : 03 90 58 53 56

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :
- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de Longwy - A l'attention de M. Bernard WOHLBER, commissaire-enquêteur - 2, rue de Lexy- 54 414 LONGWY ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies des communes

de Longwy, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuville, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- par mail adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : pref-enquete.publique@meurthe-et-moselle.gouv.fr directement auprès du commissaire-enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :
- Lieux d'enquête / Dates des permanences / Heures des permanences :
- Siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy :
mardi 17 septembre 2019 : 10h00 à 12h00
- Mairie de Longwy : jeudi 1er septembre 2019 : 16h30 à 18h30
- Mairie de Cosnes-et-Romain :
samedi 21 septembre 2019 : 10h00 à 12h00
- Mairie de Villers-la-Montagne :
mercredi 25 septembre 2019 : 16h00 à 18h00
- Mairie de Montigny-sur-Chiers :
samedi 28 septembre 2019 : 9h00 à 11h00
- Mairie de Beuville : Mardi 1er octobre 2019 : 14h30 à 16h30
- Mairie de Longwy : jeudi 3 octobre 2019 : 16h30 à 18h30
- Mairie de Villers-la-Montagne :
samedi 5 octobre 2019 : 10h00 à 12h00
- Mairie de Beuville : mercredi 9 octobre 2019 : 14h30 à 16h30
- Mairie de Montigny-sur-Chiers : samedi 12 octobre 2019 : 9h00 à 11h00
- Mairie de Cosnes-et-Romain : mardi 15 octobre 2019 : 17h00 à 19h00
- Siège de la communauté d'Agglomération de Longwy :
vendredi 18 octobre 2019 : 15h30 à 17h30

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet de Meurthe-et-Moselle son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'autorisation environnementale portant sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Longwy. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Longwy, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuville et du siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue Préfet Claude Erignac - Bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

163672600

Vie des sociétés

Nomination commissaires aux comptes

**ALLIANCE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES
SAS au capital de 7 518 799 €
Siège social : 2 rue Thomas Edison - 57070 METZ
RCS METZ 433 993 821**

L'Assemblée Générale du 23 mai 2019 a constaté la démission en date du 6 mai 2019 d'Alain Coutelot, Directeur Général. Elle a nommé CPA, SAS sise 103-105 rue de Paris à Herserange (54440) en qualité de Commissaire aux Comptes en remplacement de KPMG AUDIT EST SAS et décidé, en application de l'article L. 823-1 alinéa 2 du code de commerce, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne, arrivé à échéance.
Pour avis, Le Président

166322700

Nominations

**ALLIANCE IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 295 008 €
Siège social : 2 rue Thomas Edison - 57070 METZ
RCS METZ 410 194 955**

L'Assemblée Générale du 6 mai 2019 a nommé M. Olivier LINGAT, demeurant 23 rue des carrières à Plappeville (57050) aux fonctions de Président de la Société, en remplacement de M. COUTELOT, démissionnaire.
Ce même jour, conformément à l'article 13 des statuts, M. Olivier LINGAT a nommé M. Bruno DI DONATO, demeurant 35 avenue du bataillon Bigeard à Amnéville (57360) en qualité de Directeur Général.
Pour avis, Le Président

166242200



Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

Plus de 25.000 appels d'offres en cours
100% gratuit
Alertes par email

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de VECKRING
19 Grand Rue, 57920 VECKRING
Objet du marché : Marché de travaux pour l'aménagement de la salle socioculturelle et du vestiaire du stade de foot. Lot 02 : PREAU
Relance après déclaration sans suite
Tranche ferme : Préau.
Tranche optionnelle 1 : Fourniture et pose couverture en bac acier sandwich, fourniture et pose couverture en bac acier polycarbonate translucide.
Tranche optionnelle 2 : Mise en place d'un rideau bâche PVC, mise en place panneau translucide polycarbonate, mise en place d'un rideau bâche.
Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique
Date limite de réception des offres : 15/10/2019 à 11h00
Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>
Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>
Contact : Mairie de VECKRING 03.82.82.30.70
mmunedevcking.mairie@sf.fr
Date d'envoi à la publication : 23/09/2019

170416300

VILLE DE FAREBERSVILLER

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Farebersviller, Place de Lorraine, B.P. 30139, 57450 FAREBERSVILLER
Tél. : 03 87 29 15 30 Fax : 03 87 29 15 31 Courriel : scs.techniques@farebersviller.com
2. Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360
3. Objet du marché : AFFAIRE ST 20 - 2019 - DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE (Nouvelle procédure qui fait suite à une déclaration de procédure infructueuse).
4. Date limite de réception des offres : Lundi 7 octobre 2019 à 12h00
5. Composition du marché : Divers travaux de voiries sur la ville de FAREBERSVILLER
6. Pièces à fournir par le candidat : Les justifications détaillées de... le règlement de la consultation et imposées par les articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
7. Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont énoncés dans le règlement de la consultation.
8. Modalité de retrait et d'envoi du DCE : Le Dossier de Consultation (DCE) est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://commune-farebersviller.e-marchespublics.com>
La remise des offres par voie électronique est obligatoire et pour... opérée sur la plateforme du site e-marchespublic.com rub...
<http://commune-farebersviller.e-marchespublics.com>, en suivant les instructions de l'opérateur ; la possession d'une signature électronique est obligatoire.
9. Renseignements techniques : Mairie de FAREBERSVILLER - Service Technique- Place de Lorraine, 57450 FAREBERSVILLER
Tél : 03 87 29 15 30 - Courriel : scs.techniques@farebersviller.com
10. Instances chargées des procédures de recours : Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix, B.P. 51038, 67070 STRASBOURG Cedex
11. Date d'envoi du présent avis de consultation à l'organe de publication : 24/09/2019
Le Maire, Laurent KLEINHENTZ

170517400

Avis publics

COMMUNE DE LOMMERANGE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté n°2019-06 du 27 août 2019, Le Maire de Lommerange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.
A cet effet, M. Jean Michel THIRIET, domicilié 15, rue Joffre, 57300 Hagondange, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.
L'enquête se déroulera en mairie du vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019 aux jours et heures d'ouverture.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :
- Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 12h
- Samedi 12 et 19 octobre 2019 de 9h à 12h
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :
mairie de Lommerange, 14, rue du Maréchal Joffre, 57650 LOMMERANGE.
Ce dossier de carte communale peut être consulté sur le site internet de la commune de Lommerange et les observations adressées par mail à l'adresse de la commune : lommerange@wanadoo.fr
Le maire, René André

170316900

METROPOLE DU GRAND NANCY

COMMUNE DE JARVILLE-LA-MALGRANGE

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° URBA0188 en date du 13 août 2019, le Président de la Métropole du Grand Nancy a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du P.L.U. de Jarville-la-Malgrange.
Monsieur Claude NICOLAS a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Jarville-la-Malgrange ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy, du 24 septembre 2019 à 10h au 24 octobre 2019 à 17h, soit 31 jours.
Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables à la mairie de Jarville-la-Malgrange, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy - Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy : <http://enquetespublicques.grandnancy.eu>.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à l'adresse : GDI.enquetespublicques@grandnancy.eu ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Jarville-la-Malgrange.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Jarville-la-Malgrange les :
- le mardi 24 septembre 2019 de 10h à 12h,
- le samedi 5 octobre 2019 de 10h à 12h,
- le jeudi 24 octobre 2019 de 15h à 17h.
Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an, dès leur transmission à la Métropole du Grand Nancy, à la Mairie et à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

166713600

PREFET DE LA MOSELLE

2ème AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'autorisation environnementale dans le cadre du programme de restauration et renaturation du ruisseau Muhlgren traversant Altrippe, Leywiller et Saint-Jean-Rohrbach et à la déclaration d'intérêt général

PETITONNAIRE : Communauté d'Agglomération Saint-Avoird Synergie

Par arrêté préfectoral n° 2019-DCAT-BEPE- 191 du 19 juillet 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du 25 septembre au 25 octobre 2019 inclus.
Les communes concernées sont Altrippe, Leywiller et Saint-Jean-Rohrbach. Celle d'Altrippe est désignée comme siège de l'enquête.
Monsieur Aimé CAYET, ingénieur de la chimie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public :
mairie de St Jean Rohrbach le Jeudi 26 Septembre 2019 de 17h 30 à 19 h 00
mairie d'Altrippe le Samedi 12 Octobre 2019 de 10 h 30 à 12 h 00
mairie de Leywiller le Mardi 22 Octobre 2019 de 17 h 00 à 18 h 30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, est consultable :
- dans les mairies d'Altrippe, Leywiller et Saint-Jean-Rohrbach, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légal installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle.

En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT - BEPE - place de la préfecture - 57034 Metz Cedex 1)
Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies d'Altrippe, Leywiller et Saint-Jean-Rohrbach, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par écrit, à la mairie d'Altrippe, 22 rue Principale, 57660 Altrippe, à l'attention du commissaire enquêteur
- par mail en précisant l'objet de l'enquête, à l'adresse suivante : pref-consultations-forbach-boulaymoselle@moselle.gouv.fr
Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet. Celles transmises par voie électronique sont également

consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Président de Communauté d'Agglomération Saint-Avoird Synergie - 10-12 rue du Général de Gaulle - 57500 SAINT-AVOIRD - Tél : 03 87 86 46 40
Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies d'Altrippe, Leywiller et Saint-Jean-Rohrbach, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle précité.
Le préfet prononce la décision d'autorisation environnementale, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

162973400

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Ouverture de l'enquête publique de la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Boulay-Moselle

2ème insertion

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boulay-Moselle pour une durée de 31 jours du lundi 23 septembre au mercredi 23 octobre 2019, inclus. Au terme de l'enquête, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Houe et du Pays Boulageois pour approbation.

Article 2 : Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, Mme Delphine THIRY, ingénieur Territorial, demeurant 5, Rue Chambrière à 57000 METZ.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la mairie de BOULAY-MOSELLE pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'intention du Commissaire-Enquêteur - Mairie, Place du Dr Julien Schwartz 57220 BOULAY

Les pièces du dossier seront en consultation de façon dématérialisée sur le site de la CC de la Houe et du Pays Boulageois (paysboulageois.fr) rubrique vie quotidienne-urbanisme.

Article 4 : Madame Delphine THIRY, Commissaire-Enquêteur, sera présente en Mairie de BOULAY-MOSELLE aux jours et heures indiquées ci-après :

Lundi 23 Septembre 2019 de 16h00 à 18h00
Samedi 5 Octobre 2019 de 10h00 à 12h00
Mercredi 23 Octobre de 15h00 à 17h00

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera coté et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au président de la Communauté de Communes de La Houe et du Pays Boulageois le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 : Une adresse courriel est créée afin de recevoir les observations par voie dématérialisée : enqueteboulay@ccpbp.net. Celles-ci seront consignées au registre et remises au Commissaire-Enquêteur.

Article 7 : Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Moselle au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et au Maire de la commune de BOULAY-MOSELLE. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public au bureau de la Communauté de Communes de La Houe 23a, rue de Sarrelouis à 57220 BOULAY aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an.

Article 8 : L'avis d'enquête publique sera affiché notamment au siège de la Communauté de Communes de La Houe et du Pays Boulageois et à la mairie de Boulay-Moselle pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes de La Houe et du Pays Boulageois, et de la mairie de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Fait à Boulay, le 30/08/2019, Le Président, André BOUCHER

170305800

Publicités juridiques

T.I de Saint-Avoird - Registre des Associations AVIS AUX FINS DE PUBLICATION

Il a été inscrit le 12/09/2019 au Registre des Associations, au Volume 53 Folio n° 55, l'association dite HOMBORG HAUT BOXING CLUB, avec siège à 57470 HOMBORG-HAUT, Centre Social Pierre Julien, rue des ifs. Les statuts ont été adoptés le 24/08/2019. L'association a pour objet: La pratique de la boxe, de l'éducation physique et des sports.
La direction se compose de : Président(e): Kalid Asfal demeurant 4 F rue Lamartine à Valmont; Secrétaire : Aurélie Mehgrabi à Stiring Wendel ; Trésorier(e): Matthieu Groschopp à Forbach.
Le greffier

170108300

25/09/2019

5107055 - COMMUNE DE LOMMERANGE

Arrêté de mise à l'enquête publique du projet de révision de carte communale

Par arrêté n° 2019-06 du 27 août 2019, Le Maire de LOMMERANGE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet, M. Jean Michel THIRIET, domicilié 15, rue Joffre, 57300 HAGONDANGE, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera au mairie du vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019 aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra les personnes intéressées aux dates suivantes :

Vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 12h

Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 12h

Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h

Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Lommerange, 14 rue du Maréchal Joffre, 57650 LOMMERANGE.

Le 27 août 2019, Le Maire, René ANDRE

5106949 - COMMUNE DE THÉDING (57450)

Avis d'enquête publique pour un projet de modification et de révision alléguée du plan local d'urbanisme

2^{ème} insertion

Par arrêté municipal du 9 août 2019, Le Maire de THÉDING a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de modification numéro 5 et la révision alléguée du plan local d'urbanisme (PLU).

A cet effet, M. Grégoire FISCHER, Officier supérieur de l'Armée de l'Air a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du Jeudi 5 septembre 2019 au Lundi 7 octobre 2019 en Mairie de Théding aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie hors samedis, dimanches et jours fériés.

Le commissaire-enquêteur recevra dans la salle du conseil municipal aux dates suivantes :

- Le jeudi 5 septembre 2019 de 16h00 à 18h00

- Le jeudi 10 septembre 2019 de 16h00 à 18h00

- Le lundi 7 octobre 2019 de 16h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification et de révision alléguée pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur titulaire à l'adresse de son ou ses députés l'enquête publique.

Les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur titulaire seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Date d'envoi à la publication le 2 septembre 2019.

Le Maire, J.F. HILPERT

5107054 - SCI BCE

Société civile immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : 23, rue des Ducs de Bar

57290 FAMECK

RCS THIONVILLE 789 532 058

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2017 à neuf heures, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société civile Immobilière BCE à compter du 31/12/2017.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Cyril BENACQUISTA, demeurant 191 rue de la Libération à L-3512 DULDELANGE LUXEMBOURG, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2017 à dix-neuf heures a approuvé le compte définitif de liquidation au 31/12/2017, déchargé Monsieur Cyril BENACQUISTA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus et s'est acquitté et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal d'Instance de Thionville, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

5107070 - IMMOBILIERE DU COLOMBIER

SAS en liquidation

au capital de 80 000 euros

15 chemin du Colombier

57100 THIONVILLE

432 834 950 RCS THIONVILLE

Le 29/04/2018, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Serge STEINBRUNN, liquidateur, de son mandat, donnée quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation de la société. Mention en sera faite au RCS de THIONVILLE.

5107073 - PAUL BOUCHERET ET FILS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 32 000 euros

Siège Social : 27r rue de Montvaux

57865 AMANVILLE

RCS METZ 429 394 000

Aux termes d'une délibération en date du 23/07/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « PAUL BOUCHERET ET FILS » par « BOUCHERET ET FILS » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, la Gérance

5107063 - SCP DUMUR MAAS GENY-LA ROCCA

4 rue des Compagnons

ZAC Sébastopol

BP 85124 - 57074 METZ cedex 03

ACTIVE EURL devenant ACTIVE CONCEPT INNOVATION

Société à responsabilité limitée

au capital passant

de 20.000 € à 51.180 €

Siège social : 5 rue du Chemin de Fer

57300 MONDELANGE

RCS THIONVILLE T1 484 071 535

Par décision du 23.11.2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 4.680 € par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : vingt mille euros

20.000 €

Nouvelle mention :

Capital social : vingt-quatre mille six cent quatre-vingt euros (24.880 €)

Par décision du 30.12.2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 8.000 € par apports en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : vingt-quatre mille six cent quatre-vingt euros (24.880 €)

Nouvelle mention :

Capital social : trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (32.680 €)

Par décision du 01.07.2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 18.500 € par apports en numéraire et un changement de dénomination, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (32.680 €)

Nouvelle mention :

Capital social : cinquante et un mille cent quatre-vingt euros (51.180 €)

Ancienne mention :

Dénomination : ACTIVE EURL

Nouvelle mention :

Dénomination : ACTIVE CONCEPT INNOVATION

Pour avis, Maître OURTAU-VINGT

5107049 - CHARPENTIER CONSULTING

SAS en liquidation

au capital social de 1 000 euros

32 rue Bellevue

57300 VOLMERANGE-LES-MINES

828 080 432 RCS THIONVILLE

Le 31/05/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2019. M. Benoit Charpentier demeurant 32 rue Bellevue 57330 VOLMERANGE-LES-MINES, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

5107050 - CHARPENTIER CONSULTING

SAS en liquidation

au capital social de 1 000 euros

32 rue Bellevue

57300 VOLMERANGE-LES-MINES

828 080 432 RCS THIONVILLE

Le 31/05/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur M. Benoit Charpentier de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/05/2019. La société sera radiée au RCS de THIONVILLE.

5107068 - S.C.M. CARDIO RADIOLOGIE

SCM au capital de 2 880,00 euros

Siège social : 81 rue Claude Bernard

57070 METZ

RCS METZ 400 814 988

Aux termes d'une délibération en date du 25/04/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Arnaud HUEBER de ses fonctions de cogérant notifiée à chacun des associés et a décidé de ne pas nommer un nouveau cogérant en remplacement, Monsieur Frédéric MOULIN restant gérant unique. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de METZ.

5107077 - SOLUTIONS TECHNIQUES ET ASSISTANCE POUR LA GESTION DE L'EVENEMENTIEL, par abréviation S.T.A.G.E., comme suivant :

Objet social : Prestations de services techniques pour la réalisation d'activités de divertissement et événementielles (sonorisation, éclairage, le décor, la projection d'images et de vidéo, le montage de structures) ; Location de matériel d'éclairage, de sonorisation et de vidéo.

Sibex : 15 rue Dame Jeannette 57530 COINCY

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. Jérôme HAISMANN

demeurant 6 rue Dame Jeannette

57530 COINCY

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de METZ.

5107079 - RELOOKING FEM'EST FORMATION

SASU au capital de 1 000 euros

4 rue Marconi

Centre d'Affaires Coscom

57075 METZ CEDEX 3

835 219 882 RCS METZ

D'une DAU du 31/03/2019, il a été décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2019 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Peggy POUTRAIN, 5 rue de la Montagne - Bâtiment 5 Portes 4, 57500 SAINT-AVOLD.

Le siège de la liquidation est fixé 4 rue Marconi - Centre d'Affaires Coscom, 57075 METZ CEDEX 3.

Mention au RCS de METZ.

5107080 - RELOOKING FEM'EST FORMATION

SASU au capital de 1 000 euros

4 rue Marconi

Centre d'Affaires Coscom

57075 METZ CEDEX 3

835 219 882 RCS METZ

Par décision du 31/03/2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur et a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date de ce jour.

Mention au RCS de METZ.

5107057 -

Suivant acte s.a.p. du 20/05/19, NOUVELLE MEDIANE (ci-après "l'absorbée"), SARL au capital de 222 800 euros, siège rue

Piètre de Fozier ZI Sainte-Agathe 57190 FLORANGE et immatriculée 531 349 314 RCS THIONVILLE, apporte, à titre de fusion, à COMPOSANTS POUR L'AERONAUTIQUE ET L'ELECTRONIQUE (ci-après "l'absorbante"), SAS au capital de

57 930,83 euros, siège rue Piètre de Fozier ZI Sainte-Agathe 57190 FLORANGE et immatriculée 537 516 702 RCS THIONVILLE, la totalité de son actif (788 211 euros), à charge de la totalité de son passif (62 273 euros), soit un actif net de 725 938 euros déterminés sur la base des comptes au 31/12/18. Toutes opérations effectuées par l'absorbée entre le 01/01/19 et le 19/07/19 sont considérées comme faites par l'absorbante. Les AGE de l'absorbée et de l'absorbante du 19/07/19 ont approuvé le projet de fusion devenu définitif des biens de l'absorbée au profit de l'absorbante au 01/01/2019. En contrepartie, l'AGE de l'absorbée a procédé à une augmentation de capital de 50 551,65 euros par porteur de 57 930,83 euros à 108 482,15 euros, par la création de 3 316 actions nouvelles. L'absorbante, étant détenue en intégralité par l'absorbée, l'apporte à titre de capital de 50 551,65 euros de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 3 800 actions qu'elle détient par suite de la fusion, soit un montant de 57 930,83 euros. La prime de fusion est de 675 385,45 euros. Puis l'AGE de l'absorbante du 19/07/19 a augmenté le montant de 29 488,45 euros prévus le compte "prime de fusion" pour le porter à 80 500 euros (nouvelle mention). Les statuts ont été modifiés en conséquence.

5107078 -

Par acte SSP du 06/08/2019, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES 3 PETITS BOUCHONS

Objet social : Immobilier et services

Siège social : 81B rue de la Gare

57550 HARGENTAN-AUX-MINES

Capital : 4 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. AGOSTINELLI Mikael

demeurant 19 Impasse des Carliers

57550 HARGENTAN-AUX-MINES

Clauses d'agrément : Cession consentie par un acte notarié ou sous seing privé.

Immatriculation au RCS de METZ.

5107074 -

Par acte SSP en date du 08/08/2019, il a été constituée une SARL dénommée :

NC CONSEIL

Objet social : Conseil en sécurité incendie, coaching, autres prestations de services auprès des professionnels

Siège social : 4 rue Marconi

57070 METZ

Capital : 3 000 euros

Gérance : M. Nicolas CAPONE

demeurant 61 rue de la Louvrière

57000 METZ

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de METZ.

5107062 -

SOLAUTO SARL au capital de 8.000 €

20 route d'Arion - 57100 THIONVILLE

RCS THIONVILLE 480 093 773

L'Associée Unique par décision du 17/07/19 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes titulaires du CABINET VOB ET ASSOCIES et de commissaire aux comptes suppléant du CABINET GVA AUDIT ET CERTIFISE à compter du prochain jour.

5107058 - MONA

Société civile

au capital de 15 000,00 €

Siège social : 1 place du Marché

57540 PETITE-ROSELLE

Siège de liquidation : 6 rue des Bois

67380 LINGOLSHEIM

451 326 979 RCS SARREGUEMINES

L'AGE réunie le 31/12/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Monique GROSS, demeurant 6 rue des Bois 67380 LINGOLSHEIM, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Monique GROSS, demeurant 6 rue des Bois 67380 LINGOLSHEIM. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SARREGUEMINES.

Pour avis, le Liquidateur

5107059 - MONA

Société civile

au capital de 15 000,00 €

Siège social : 1 place du Marché

57540 PETITE-ROSELLE

Siège de liquidation : 6 rue des Bois

67380 LINGOLSHEIM

451 326 979 RCS SARREGUEMINES

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Monique GROSS de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du RCS de SARREGUEMINES.

Pour avis, le Liquidateur

5107061 -

Suivant acte SSP du 20/05/2019

constitution de la SAS : AUTOBOT

Capital social : 50 000 euros

Siège social : ZA du Champ de Mars

57270 RICHEMONT

Objet : Intégration de commerce en véhicule automobile, services auxiliaires des transports terrestres dont le gardiennage.

Président : M. David PANZA

demeurant 112 route de Thionville

57280 MAIZIERS-LES-METZ

Commissaire aux comptes : aucune nomination à la constitution.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout titulaire d'une action de la société peut valablement participer aux assemblées d'actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout titulaire d'une action de la société peut exercer son droit de vote aux assemblées d'actionnaires, à raison d'une voie par action détenue.

Clauses d'agrément : Organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : les actions ne peuvent être cédées entre associés qu'avec l'agrément du Président statuant en unique ressort.

Les actions ne peuvent être aliénées qu'avec l'agrément préalable de l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THIONVILLE.

5107064 - PREMIUM ANALYSE

SAS au capital de 100 000 €

Siège social : ZAC Euromoselle

Rue de la Fontaine Chaudron

57140 NORROY-LE-VEVEUR

RCS METZ 414 979 336

L'association unique, en date du 19 juillet 2019, a décidé, à compter du même jour :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, « MIRION TECHNOLOGIES (PREMIUM ANALYSE) SAS », et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts ;

- de remplacer, au poste de Président, Madame Audrey HOFFMANN par Monsieur Loïc ELOY, demeurant 14, avenue Saint-Maur 59110 LA MADELEINE, et de renouveler Madame Anne MELLY au poste de Directrice Générale.

5107072 - ALAIN PEUPION ARCHITECTE

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 13 rue de Champagne

57070 METZ

Attestation de Parution

COMMUNE DE LOMMERANGE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU PROJET DE REVISION DE CARTE COMMUNALE

2^{ème} avis

Par arrêté n°2019-06 du 27 août 2019

Le Maire de Lommerange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet,

M. Jean Michel THIRIET, domicilié 15, rue Joffre, 57300 Hagondange, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :


- Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 12h
- Samedi 12 et 19 octobre 2019 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : mairie de Lommerange, 14, rue du Maréchal Joffre, 57650 LOMMERANGE.

Ce dossier de carte communale peut être consulté sur le site internet de la commune de Lommerange et les observations adressées par mail à l'adresse de la commune : lommerange@wanadoo.fr

Le Maire, René ANDRE.


Copie de l'annonce légale
qui paraîtra dans notre édition
du 29/09/2019 Journal N° 39
de l'Ami des Foyers Chrétiens Hebdo
30 rue Thomann 67082 STRASBOURG Cedex



A savoir...

Arrêté de mise à l'enquête publique du projet de révision de la carte communale.

Par arrêté n°2019-06 du 27 août 2019, le Maire de Lommerange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet, **M. Jean Michel THIRIET**, domicilié 15, rue Joffre, 57300 Hagondange, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du **vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019** aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur y recevra les personnes intéressées aux dates suivantes :

- **Vendredi 20 septembre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Vendredi 27 septembre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Samedi 12 octobre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Samedi 19 octobre 2019 de 9H00 à 12H00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Lommerange, 14, rue du Maréchal Joffre, 57650 LOMMERANGE.

Ce dossier de carte communale peut être consulté sur le site internet de la commune de Lommerange et les observations adressées par mail à l'adresse de la commune.

Départ d'une étape du Tour de Moselle cycliste.

Le **21 septembre** prochain à 9 heures, sera donné à Lommerange le départ de la deuxième étape du Tour de Moselle cycliste. Etape Lommerange-Manom.

Le cahier des charges de cette manifestation impose un certain nombre de contraintes à la commune dont les principales sont **l'interdiction de stationnement sur la place principale du Tilleul ainsi que sur la place de la mairie** le 21 septembre dès 6 heures du matin et jusqu'à 10 heures.

22 équipes et 50 voitures participeront à ce départ d'étape. Le camion-podium-départ sera installé sur la place de la mairie.

De la place de la mairie, les coureurs rejoindront le panneau d'entrée d'agglomération où aura lieu le départ fictif vers Fontoy. Le départ réel lancé s'effectuera au niveau de la piste de karting.

Allocation scolaire 2019 - 2020

Une allocation de rentrée scolaire de 45 euros, sera attribuée aux jeunes gens nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2002, susceptibles de justifier de la poursuite de leurs études.

Une allocation de rentrée scolaire de 35 euros sera accordée aux enfants nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2013, habitant la commune et en mesure de présenter un certificat de scolarité.

Ne pas oublier de fournir une attestation de scolarité et un RIB.

Récompense pour les nouveaux diplômés.

Les personnes ayant obtenu, en cette année 2019 un diplôme de l'enseignement supérieur, un bac général ou technique, un CAP ou un BEP sont priées de se faire connaître en mairie.

Spectacle de Saint Nicolas pour les enfants.

Le samedi 7 décembre prochain, dans la salle communale à 16 h 30, un spectacle sera offert aux enfants de la commune. La première partie sera assurée par un clown issu de l'école Zavatta qui sera aussi automate et magicien. La seconde partie de cette matinée récréative verra le Père Noël enchanter les plus petits et les plus grands. Enfants et parents pourront être pris en photo à ses côtés.

Repas des anciens.

Le repas des anciens aura lieu dans la salle communale le samedi 14 décembre prochain. Chaque ayant-droit sera contacté individuellement par le CCAS.

Facture d'eau : Redevance d'assainissement.

Sur votre facture d'eau – 1^{ère} période 2017-, était consignée l'information suivante : « **ATTENTION, à compter du 1^{er} janvier 2017, la facture concernant la part assainissement de vos consommations d'eau (ainsi que ses modalités de règlement) vous sera transmise par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville qui exerce la compétence « collecte des eaux usées » de votre commune.** » Cette décision unilatérale du Seaff avait été annulée par le Sous-préfet. En 2017, un courrier signé des maires des six communes du plateau vous avisait de la facturation en rattrapage qui ne manquerait pas de survenir.

Le « A savoir... » du 20 octobre 2018 vous alertait sur les « sommes impayées qui restaient dues » et « sur leur récupération par lissage sur les factures à venir ».

Nous y sommes. La facture d'eau de la 2^{ème} période 2019 intègre le rattrapage assainissement de la 2^{ème} période 2017.

SMS d'Alerte.

La commune peut vous aviser directement sur votre portable des alertes météo qui lui sont transmises par la Préfecture ou de toute autre information urgente et d'importance.

Par le biais du site internet ou du secrétariat de la mairie, vous pouvez demander à être rendus destinataires de ces SMS en communiquant votre numéro de mobile.

Bien à vous,

Le Maire

René ANDRE.

[Ma] Arrêté de mise à l'enquête publique du projet de révision de la carte communale

Lommerange.fr | 27 septembre 2019 | Affichages : 316

Par arrêté en date du 27 août 2019, le Maire de Lommerange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet, M. Jean Michel THIRIET, domicilié 15, rue Joffre, 57300 Hagondange, ingénieur retraité, a été désigné, comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du **vendredi 20 septembre 2019 au samedi 19 octobre 2019** aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur y recevra les personnes intéressées aux dates suivantes :

- **Vendredi 20 septembre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Vendredi 27 septembre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Samedi 12 octobre 2019 de 9H00 à 12H00**
- **Samedi 19 octobre 2019 de 9H00 à 12H00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Lommerange, 14, rue du Maréchal Joffre, 57650 LOMMERANGE ou par email : lommerange@wanadoo.fr.

Le dossier de carte communale peut être consulté sur le site internet de la commune et les observations adressées par mail à : comm.mairie@wanadoo.fr.

ALE C. La Communale

ALE Plus ASP 2017

ALE Plan d'Action Environnement 2017

ALE Plan d'Action Environnement 2017

ALE Plan de Zonage 2019

ALE Plan d'Esthétique 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE

